

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-1337

présenté par

M. Rolland, M. Nury, M. Reda, M. Pauget et M. Viry

-----

**ARTICLE 14**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évaluation de la fiscalité automobile en France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La (forte) fiscalité automobile française doit impérativement être évaluée, tant les distorsions entre les pays européens sont importantes. Par ailleurs, il s'agira de mettre en évidence l'impact qu'elle a sur l'activité économique de certains secteurs (notamment le transport à la personne, en zone touristique ou non).